



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 29 août 2024
Grefe_0134_Préavis édités_nko

Préavis no 21/2024

Demande de cautionnement pour la couverture d'un emprunt en faveur de la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un cautionnement communal relatif à un emprunt de CHF 6'400'000.00 de la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex.

PREAMBULE

La Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex, par la concession/règlement octroyée par le Conseil communal le 23 juin 2022, est responsable de distribuer l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Commune de Château-d'Oex. La Confrérie assume les tâches de distribution, de contrôle, d'entretien et de développement du réseau.

La Confrérie s'appuie sur les Plans Directeur de Distribution des Eaux pour planifier l'entretien et le développement du réseau. L'Office de la Consommation, par son service de qualité et distribution de l'eau, procède à des inspections régulières et oriente la Confrérie sur les mesures à prendre pour la mise en conformité de toutes les installations.

Demande de cautionnement pour la couverture d'un emprunt en faveur de la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex

CONTEXTE

Outre les travaux d'entretien courant, de gros investissements sont à engager très prochainement par la Confrérie. Afin de répondre aux normes très strictes et de garantir la qualité de l'eau, il est prévu cette année déjà, de procéder à la construction d'une chambre de traitement aux ultra-violets à Gérignoz. Le réservoir du « Rantez » doit être reconstruit et le réseau de L'Etivaz mis en conformité. Le plan des investissements prévus à court terme par la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex est le suivant :

Tableau des investissements de la Confrérie des eaux de Château-d'Oex

OBJECTS	Crédits d'investissements	- R (recettes d'investissements)	= DIN (dépenses d'investissements net)	Durée d'investissement	Année d'investissement				
					2024	2025	2026	2027	2028
Sous total	10 707 000.00	4 275 000.00	6 432 000.00		3 497 000.00	1 335 000.00	0.00	1 600 000.00	0.00
Réservoir du Rantez	2 800 000.00	1 060 000.00	1 740 000.00	2024-2026	1 740 000.00				
Station de traitement UV	2 087 000.00	872 000.00	1 215 000.00	2024-2025	1 215 000.00				
Extension du réseau de la Braye	2 000 000.00	1 718 000.00	282 000.00	2024	282 000.00				
La Querdaz	800 000.00	160 000.00	640 000.00	2025-2026		640 000.00			
Liaison Etivaz Bornels	500 000.00	65 000.00	435 000.00	2025-2026		435 000.00			
Réservoir les Chabloz	2 000 000.00	400 000.00	1 600 000.00	2027-2029				1 600 000.00	
Source - La Lanche-aux-Chèvres	100 000.00	0.00	100 000.00	2024-2025	100 000.00				
Source - La Pierreuse	200 000.00	0.00	200 000.00	2025-2026		200 000.00			
Source - Les Paccots	60 000.00	0.00	60 000.00	2025		60 000.00			
Source - Les Jours	160 000.00	0.00	160 000.00	2024-2025	160 000.00				

Le cautionnement communal est nécessaire pour obtenir un crédit auprès des institutions de prêt. Il va de soi que la priorité pour le financement de l'investissement sera accordée aux fonds propres de la Confrérie. Cependant, la charge d'investissement prévue oblige celle-ci à recourir à l'emprunt.

Le montant du cautionnement a été calculé en fonction du total des investissements prévus pour les cinq prochaines années, principalement en raison du fait que les résultats financiers de l'application du nouveau règlement ne sont pas encore connus.

Œuvrant dans un domaine auto-financé, la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex doit veiller à équilibrer ses comptes. En cas de déficit, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal pour proposer une adaptation des tarifs afin d'équilibrer les charges et les recettes.

DÉTERMINATIONS

Le plafond de cautionnement de la Commune se situe à CHF 13'000'000.00. Il est engagé à ce jour pour un montant de CHF 425'000.00

Demande de cautionnement pour la couverture d'un emprunt en faveur de la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal N 21/2024 du 29 août 2024 ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) d'autoriser** la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Château-d'Oex, un prêt destiné à la réalisation des investissements de la Confrérie des Eaux, par un cautionnement d'un montant maximum de CHF 6'400'000.00.
- B) de fixer** la durée de ce cautionnement à 20 ans au maximum
- C) d'autoriser** la Municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 4 septembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey